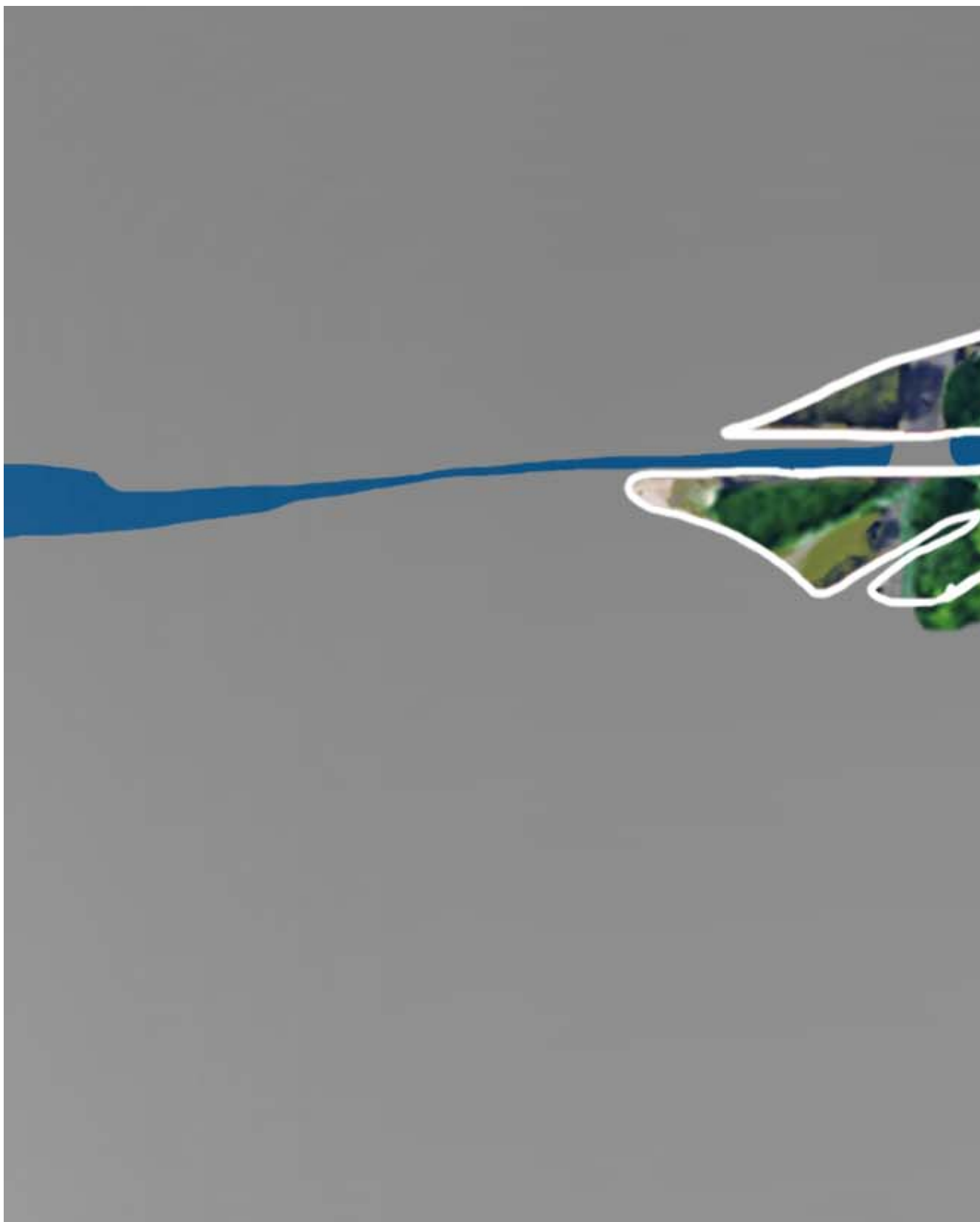


Le projet de territoire

Depuis son élection, Elisabeth Masse et l'équipe municipale réfléchissent aux grandes orientations politiques de notre commune. Le vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), lors du dernier Conseil municipal, était l'occasion de développer la partie « Aménagement du territoire » du projet de la commune. « Le projet de Ville Durable est porté par l'équipe majoritaire depuis 2019. Il est d'ailleurs retranscrit dans le programme électoral que nous avons distribué à tous les Andrésiens. C'est donc un projet pour lequel nous avons été élus et que nous voulons concrétiser. C'est pour cela que nous avons la volonté d'inscrire notre vision dans le PADD métropolitain. C'est un projet de territoire qui répond aux enjeux de la Ville Durable, construit autour des priorités de développement durable et qui envisage la Ville durablement par une vision stratégique claire et objective. » - Elisabeth Masse, Conseil municipal du 8 juillet 2021.

DAL



Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable métropolitain est la « colonne vertébrale » du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels... Il fixe des objectifs chiffrés de

modération de la consommation de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et porte l'ambition collective d'engager la Métropole Européenne de Lille et ses communes vers un aménagement durable du territoire, pour anticiper les transformations à venir, tout en préservant notre environnement, notre santé et notre qualité de vie.

Un projet de territoire au service de la Ville Durable

La Ville de Saint-André souhaite un développement équilibré de son territoire. Les enjeux environnementaux, en lien avec l'habitat, la mobilité, le dynamisme économique et la préservation du cadre de vie sont une priorité. La Ville attache donc une importance capitale aux projets d'aménagements futurs et au respect du cadre de vie. La Ville Durable doit être à la fois supportable pour l'environnement et profitable à l'Homme. Cela implique entre autres, la gestion responsable des ressources, la prise en compte de l'existant, le dynamisme économique, des logements pour tous, la mixité sociale. Elle se construit en associant les habitants et acteurs économiques à sa conception.

Un projet de territoire qui répond à plusieurs objectifs

Plusieurs objectifs sont définis au sein du projet de territoire pour répondre aux besoins des habitants et aux objectifs de la MEL, agir pour l'environnement, développer l'attractivité du territoire et maintenir le Bien-Vivre Ensemble.

L'habitat et le logement : En matière de logement, le nombre de demandes de logements atteint 56 000 en métropole en 2021. Tout comme les autres communes, Saint-André doit répondre aux besoins en logements mais elle souhaite le faire dans le respect des contraintes environnementales durables. La Ville dispose d'une dynamique de développement importante liée à la requalification de ses anciennes friches qui permettent la création de nouveaux logements sans toucher aux terres agricoles (site Ulysse-Trélat, Quai 22 sur la friche Rhodia). Toutefois, la Ville veut une urbanisation maîtrisée et qualitative de ces sites en friches. Elle a des exigences pour ces futurs quartiers : ils devront s'insérer dans l'environnement existant, respecter le patrimoine architectural et paysager. Ces quartiers devront disposer de lieux de vie, d'échanges et de convivialités. La typologie des logements devra permettre la mixité, l'accueil de familles nombreuses.

L'attractivité économique et commerciale : La Ville veut protéger l'activité économique au sein de son territoire, conforter les polarités commerciales et de services existants, consolider les zones d'activités et de commerces afin d'offrir une qualité et une diversité de services aux habitants.

La mobilité : En cœur de Métropole et limitrophe de Lille, Saint-André est soumise à un trafic important dans le cadre des déplacements pendulaires. Les habitants des communes au nord de la Métropole traversent quotidiennement la Ville. Il est donc indispensable d'envisager de développer des modes de transport durables alternatifs aux automobiles.

Sont donc abordés dans le projet de territoire :

- La ligne de tramway Wambrechies/Lille Plusieurs tracés sont actuellement à l'étude.
- Des parkings pour favoriser le covoiturage et l'autopartage.
- Le renforcement des liaisons douces en prenant en compte la sécurité et la rapidité de déplacement : voie verte, passage de modes doux, plan vélo intercommunal,...
- La création de navettes fluviales afin de faciliter les déplacements autour de la Deûle
- Une nouvelle liaison entre Saint-André et La Madeleine au niveau du futur quartier Quai 22. Cette nouvelle liaison devra intégrer des pistes cyclables sécurisées.

Le rayonnement de la commune et les équipements : L'augmentation de la population andrésienne continue de progresser. Une réflexion sur le besoin en équipements scolaires, culturels, sportifs de la commune est nécessaire. Le besoin n'est pas pressant, néanmoins la Ville envisage d'étoffer son

équipement culturel, à proximité de Quai 22 en bord de Deûle, sur l'ancien site des Salons de l'Atlas. A l'avenir, l'implantation de nouveaux projets devra s'accompagner de nouveaux équipements à destination des habitants et des futurs arrivants sur la commune.

La préservation de la qualité de vie et la transition écologique : Améliorer la qualité de vie et réduire les émissions de gaz à effet de serre sont des enjeux prioritaires de l'aménagement urbain, ainsi, la Ville s'engage dans le Plan Climat Air Énergies Territorial (PCAET). Saint-André souhaite préserver la nature en ville et développer les chemins piétonniers. La Ville a pour objectif de créer un cheminement doux allant de la zone agricole vers la Deûle en traversant les différentes zones vertes de la commune. La ligne TER Lille/Comines deviendrait une voie verte. Enfin, elle veut développer la végétalisation des programmes urbains, des secteurs résidentiels et des cœurs d'îlots pour protéger et étendre les lieux de fraîcheur et promouvoir le cadre de vie des habitants.

Saint-André souhaite préserver la nature en ville et développer les chemins piétonniers. La Ville a pour objectif de créer un cheminement doux allant de la zone agricole vers la Deûle en traversant les différentes zones vertes de la commune. La ligne TER Lille/Comines deviendrait une voie verte. Enfin, elle veut développer la végétalisation des programmes urbains, des secteurs résidentiels et des cœurs d'îlots pour protéger et étendre les lieux de fraîcheur et promouvoir le cadre de vie des habitants.

Une attention particulière portée sur certains secteurs spécifiques

Pour chacun de ces sites, la municipalité souhaite qu'une réflexion globale et concertée soit menée en temps voulu avec les habitants et que le projet réponde aux enjeux de la Ville Durable.

- Le site Solvay : situé en bords de Deûle entre les villes de Saint-André et Marquette, ce site a été préempté par la MEL à la demande de Marquette et Saint-André. L'objectif est de renforcer la connexion entre la Ville et l'eau afin de se réapproprier la Deûle et valoriser les bords du canal.
- Le secteur Caby/Claisse, quartier de la Gare : situé en entrée de ville, la réhabilitation de cette friche va impacter le cadre de vie des habitants et la circulation.
- Le secteur Dalkia : L'entreprise Dalkia va déménager prochainement. La Ville s'interroge donc sur le devenir du site et souhaite encadrer les aménagements futurs tout en préservant la dynamique commerciale engendré par l'ensemble des activités commerciales et artisanales qui y sont menées.
- Le secteur Nord : situé à l'entrée de l'Arc Nord, poumon agricole, le développement y sera restreint et sa vocation agricole et paysagère valorisée, tout en apaisant la circulation. La Ville souhaite donc la sanctuarisation du territoire des Muchaux. De plus, la « ferme pédagogique », rue du Gibet, sera valorisé et sa vocation mêlera culture et développement durable.